

Zone de Secours DINAPHI

Rue de Dinant, 146

5570 BEAURAING

Tél : 084/21.99.96

Email : grh@zsdinaphi.be



Appel à candidature **Promotion au grade de coordinateur-ambulancier volontaire** **Constitution d'une réserve**

Au sein du personnel ambulancier non-pompier de la zone de secours DINAPHI, le coordinateur ambulancier assume la responsabilité de la mise à disposition continue des équipes d'ambulanciers.

Il assure une administration efficace ainsi que la coordination technique et opérationnelle.

En outre, il garantit un flux d'information interne de qualité.

Exceptionnellement il peut jouer le rôle d'ambulancier, comme prévu dans la description de fonction d'ambulancier.

Descriptif de fonction :

Coordinateur ambulancier

Le coordinateur-ambulancier assume la responsabilité de la mise à disposition continue des équipes d'ambulanciers.

Il assure une administration efficace ainsi que la coordination technique et opérationnelle.

En outre, il garantit un flux d'information interne de qualité.

Exceptionnellement il peut jouer le rôle d'ambulancier, comme prévu dans la description de fonction d'ambulancier.

Les tâches et les missions (non limitatives) sont les suivantes :

- Initier et accompagner les débriefings opérationnels
- Coordonner la disponibilité du matériel roulant et non roulant, y compris les propositions d'achat ou de remplacement de matériel
- Veiller au planning du personnel (vacances, horaires des équipes, absences, etc.)
- Rédiger et transmettre les rapports d'ambulances selon les normes en vigueur
- Veiller à la gestion administrative du service d'ambulance
- Mettre sur pied et respecter les procédures de soins, désinfection et reconditionnement des appareils
- Coordonner l'exécution du règlement d'ordre intérieur visé dans l'AR du 21 février 2014 déterminant les activités mentionnées à l'article 21quinquies, § 1er, a), b) et c) de l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé que le secouriste-ambulancier peut réaliser et fixant les modalités d'exécution de ces activités afférentes à la fonction de secouriste-ambulancier
- Intervenir comme personne de liaison avec les services externes tels que les centres 112, les services médicaux urgents, etc.
- Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs
- Prendre en charge et mettre en oeuvre des protocoles d'amélioration
- Veiller aux connaissances et à l'expérience opérationnelle dans le domaine des entraînements techniques, encourager et initier les entraînements.

La description de fonction pour les parties :

- Place dans l'organisation
- Eléments de réseau
- Autonomie

- Situations et conditions de travail

est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l'arrêté royal du 23 août 2014 relatif au statut administratif du personnel ambulanciers non-pompiers des zones de secours

Pour plus de détails sur ces descriptions de fonction, merci de bien vouloir vous référer à l'Arrêté Ministériel du 08 octobre 2016 :

<https://www.civieleveiligheid.be/fr/regulation/arrete-ministeriel-du-8-octobre-2016-fixant-les-descriptions-de-fonction-du-personnel-ope>

Conditions à remplir pour le grade de coordinateur ambulancier :

Il y a lieu pour les candidats de remplir des conditions préalables :

- Être nommé comme secouriste-ambulancier volontaire au sein de la zone de secours DINAPHI et avoir une ancienneté de grade comme secouriste-ambulancier d'au moins cinq ans, ou d'au moins trois ans à condition de disposer d'un diplôme d'infirmier, stage de recrutement non compris ;
- Avoir obtenu la mention « satisfaisant » au minimum lors de la dernière évaluation ;
- Avoir réussi l'examen de promotion organisé par un centre de formation pour la sécurité civile
- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

Seuls les membres du personnel de la zone répondant aux conditions de promotion visées ci-dessus, au plus tard le jour de l'examen, peuvent y participer.

Epreuves de promotion :

L'examen de promotion sera organisé par un centre de formation pour la sécurité civile sous forme d'un concours et comprendra :

- **Une épreuve écrite** permettant de tester les connaissances et compétences théoriques du candidat.
- **Une épreuve pratique** permettant de tester les connaissances et compétences de terrain
- **Une épreuve orale** consistant en un entretien à bâton rompu avec le jury. Elle vise notamment à tester la motivation du candidat, sa conformité avec la description de fonction et les besoins de la zone.

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points à chaque épreuve pour être admis aux épreuves suivantes. Ensuite il convient d'obtenir au moins 50 % au total pour être considéré comme lauréat.

Les candidats ayant réussi le concours seront versés dans une réserve de promotion (valable 2 ans et renouvelable) par le conseil de zone, dans l'ordre de classement résultant des épreuves organisées par le centre de formation pour la sécurité civile.

Lorsqu'un emploi est déclaré vacant, la Zone le propose au candidat le mieux classé dans la réserve. Si le candidat refuse l'emploi proposé (par mail ou par courrier) ou s'il ne répond pas dans les 15 jours de la notification de la décision du Conseil, sa candidature sera supprimée de la réserve et aucun autre emploi ne lui sera proposé. L'emploi vacant sera proposé au candidat suivant dans l'ordre de classement.

Le candidat désigné par le Conseil est admis en stage de promotion, dans l'ordre de classement de la réserve, pour une durée de 6 mois. A la fin du stage (qui peut être prolongé deux fois), si le rapport de fin de stage est favorable, le candidat est promu définitivement.

Modalités pratiques :

L'acte de candidature doit comporter obligatoirement les documents suivants :

- Une lettre de motivation signée à la main
- Un Curriculum Vitae
- Un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures.
- Une copie du diplôme d'infirmier si vous en êtes titulaire
- Une attestation d'ancienneté de grade comme secouriste-ambulancier dans une autre zone et pour une période différente si vous n'avez pas 5 ans d'ancienneté à la zone DINAPHI

Sous peine de nullité, le dossier de candidature **complet** doit être adressé, **par mail**, uniquement à l'adresse suivante : grh@zsdinaphi.be au plus tard pour le 30/08/2024 à minuit, l'heure de réception du mail faisant foi. Le dossier peut également être déposé dans le même délai, contre récépissé, au siège administratif (Rue de Dinant, 146 – 5570 Beauraing), auprès de la Responsable RH ou sa déléguée.